



République Française

PROCES-VERBAL SEANCE du 28 FEVRIER 2024

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membre : 13
En exercice présents: 10
Nombre de votants : 11

Séance du 28 Février 2024

Date de la convocation : 22 février 2024

Le vingt huit février dix huit heures et 30 minutes,, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur José MARTINEZ, Maire,

Étaient présents : MARTINEZ José - BARY Jean-Marie - BONSIGNORI Claire - BONNET Bérenger - DIAZ Nathalie FEUVRIER Nicolas - FIEVET Thérèse - PAVE Angélique - SORLIN Laury -TEISSIER Serge

Procuration : : LANGREE Cécile (MARTINEZ José)

Absents : AÏT MOUHEB Tony - GAZAGNES Joris

Secrétaire de séance : BONSIGNORI Claire

Arrivée de Madame LANGREE Cécile : 19h15

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du l'ordre du jour du 14 février

- 1- *Tarif accueil garderie « CARPE DIEM »*
- 2- *Création d'un espace jeune*
- 3- *Emplacement de colonnes de déchets*

Lecture et approbation du Procès-Verbal du 28 février 2024 :

Monsieur le Maire demande si tous les membres du Conseil ont reçu les documents et s'ils ont des observations à formuler concernant le Procès-verbal de la séance du 28 février 2024.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

D202403- Tarif Accueil Garderie Mercredi « Carpe Diem »

Monsieur le Maire annonce le Conseil Municipal la mise en place d'une garderie à partir du mercredi 28 février pour accueillir des enfants âgés de 5 à 11 ans.

Cette garderie sera gérée par deux agents de la collectivité qui assureront le service.

Les horaires seront divisés en trois créneaux : de 8h00 à 12h00, de 13h00 à 17h00 et de 8h00 à 17h00.

Les parents devront fournir un repas froid pour les enfants qui resteront toute la journée.

Afin de mettre en place ce service, il est nécessaire de définir un tarif.



La proposition pour la mise en place de cette garderie vise à soutenir les parents, et, étant donné que la commune ne bénéficie d'aucune subvention, il n'est pas envisageable de fixer un tarif élevé pour ce service.

Les tarifs proposés sont de :

Matin : 4 euros
Après-midi : 4 euros
Journée : 8 euros

Pour à l'UNANIMITE

D202404- Création d'un Espace Jeune et Séniors

RAPPORTEUR Madame LANGREE

Lors de la campagne électorale, il avait été décidé de créer un espace pour les jeunes à la Maison Lonroth, mais ce projet n'a pu aboutir.

Madame Langree rappelle qu'il y avait autrefois une salle dédiée aux jeunes du village, mais qu'elle avait été fermée en raison de problèmes.

Elle propose maintenant au Conseil Municipal de créer un nouvel espace pour les jeunes afin de favoriser les liens sociaux et offrir des activités ludiques.

Elle suggère également d'inclure les personnes âgées de Bélarga dans ce projet pour favoriser le partage et réduire la solitude..

Elle met en avant l'idée d'un lieu intergénérationnel qui pourrait renforcer la cohésion sociale et offrir un endroit stimulant pour les jeunes.

Il est crucial de prendre en compte les besoins et intérêts des jeunes lors de la conception de cet espace, en incluant des installations de jeux comme un baby-foot et une table de ping-pong.

Malheureusement, la commune ne dispose pas actuellement d'un lieu adapté, mais une réflexion est en cours pour envisager la construction d'un nouveau local.

Madame Bonsignori souligne les défis liés à la recherche d'un emplacement adéquat et interroge sur la possibilité d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Langrée s'engage à se renseigner auprès du Cabinet d'Etudes en charge du PLU.

Trouver un lieu adéquat et demande si lors de la constitution de du PLU pour explorer cette piste.

Après délibération, le Conseil Municipal a pris la décision suivante à la majorité de 10 voix pour et 1 abstention pour :

REFLECHIR à un projet cohérent

APPROUVER la création d'un espace vert pour les jeunes et les séniors

AUTORISER Monsieur le Maire à établir des devis et à demander des subventions aux administrations

D202405- Emplacement de Colonnes de Déchets

RAPPORTEUR Monsieur BONNET

Monsieur Bérenger Bonnet expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place de la nouvelle collecte des déchets ménagers en date du 7 décembre 2023, le Syndicat Centre Hérault a sollicité la Commune pour envisager différents emplacements pour installer des lieux de dépôt de colonnes de déchets.

Monsieur Bonnet propose plusieurs suggestions pour une répartition optimale, telles que l'identification d'emplacements stratégiques en fonction des besoins des habitants.



L'analyse des contraintes logistiques liées à l'accès des camions bennes, l'étude des possibilités d'implantation des colonnes en tenant compte des aspects environnementaux et sanitaires ainsi que la demande d'enfouissement des colonnes.

Il souligne le manque de colonnes dans le haut de la Commune et propose l'emplacement dédié à l'accueil de la petite enfance pour y installer ces points de dépôt. (Si cela est toujours possible)

Le Conseil Municipal est invité à prendre des mesures concrètes pour améliorer la gestion des déchets et préserver l'environnement.

De mettre en œuvre des propositions afin de trouver une solution adaptée à l'installation des lieux de dépôt de déchets dans la Commune, dans le but de faciliter le quotidien des habitants et d'améliorer la gestion des déchets.

Pour 11

Questions diverses :

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus aucune question
émanant des membres de l'assemblée
La séance est levée à 19h58**

Bèlarga le 28 février 2024

Claire BONSIGNORI
Secrétaire de Séance

José MARTINEZ
Maire